

MISE A DISPOSITION DE SUPPORTS POUR LES ADHERENTS

Validation des règles de mises à disposition de supports pour les adhérents (réunion du 30/11/2007)

Le but de la démarche est de mettre à disposition des supports du club afin de le dynamiser tout en développant un esprit club et en optimisant la rentabilité des supports

1. Bénéficiaires :

- Tous les membres permanents
 - Propriétaires
 - Encadrant
 - Stagiaires individuels
 - Parrainés
 - Bienfaiteurs
- Sont exclus les scolaires et les groupes qui restent des membres temporaires

C'est le chef de base (ou son adjoint) qui valide ou non la capacité du demandeur à utiliser ou non le support (validation des acquis, test à la première sortie) et qui peut invalider à tout moment les futures sorties.

2. Périodes de navigation possibles

- Pendant l'ouverture du club (présence du chef de base ou de son adjoint)
- Le dimanche selon un calendrier de sorties club définies à l'avance par le chef de base et le bureau

3. Matériels

Tous les supports mis à disposition par le chef de base (ou son adjoint) qui reste seul à valider le support (type de cata ou de planche) par rapport au niveau constaté ou supposé du demandeur

- L'école de voile est prioritaire quant à l'utilisation des supports
- En cas de casse, le responsable sera sollicité pour solutionner le problème.

Une caisse à outils sera mise à disposition si besoin par le chef de base.

Périmètre de navigation

- Entre le canon de Saint Aubin et la jetée de Luc sauf pendant les sorties club et régates estivales où le périmètre sera défini spécifiquement.

4. Météo

- Selon les recommandations du chef de base qui peut interdire toute sortie ou imposer un retour à la base (une réflexion est en cours pour une visualisation de sortie possible ou non : drapeau ou autre ?)

5. Tarifs, validité et réservation

Tarifs

- Forfait illimité + licence (quel que soit le support)
300€ + licence (dans ce cas, l'équipier est invité)
- Carte de 5 tickets + licence
100€ (20€*5 tickets) + licence
1 ticket par sortie et l'équipier participe également pour un ticket
Les tickets peuvent ensuite être vendus à l'unité.
- Les forfaits et tickets sont nominatifs et ne peuvent pas être cédés ou utilisés par une tierce personne sauf pour l'équipier.

Validité

Du 1/01 au 31/12 **selon les dates d'ouverture du club et en fonction des sorties club** qui seront définies en début d'année par le bureau (5 à 7 dimanches dans l'année dont deux régates estivales en juillet et août)

Les tickets non utilisés à la fin de l'année sont « perdus » et non remboursés

Réservation :

Au maximum 1 semaine avant la date de navigation souhaitée. Il ne peut y avoir plusieurs réservations simultanées pour des dates différentes (réservation → navigation → réservation, etc...)

Toute réservation par ticket est considérée comme consommée sauf annulation 24 heures avant ou annulation par le chef de base (support indisponible, météo, etc ...)